

N° 1/2015

Compte-rendu du Conseil municipal du 24 février 2015

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10/12/2014.
- 2. Délibération : Délégation du Conseil Municipal au Maire.
- 3. Délibération : Périscolaire : offre de service supplémentaire.
- 4. Délibération : Etat des lieux de la restauration du mercredi midi.
- 5. Délibération : Signature de la convention avec Léo Lagrange.
- 6. Délibération : Achat d'ordinateurs pour le Maire et les Conseillers.
- 7. Délibération : Désignation ACFI.
- 8. Délibération : Vote des subventions aux associations.

Présents :

Nicolas Pacquot, Maire
Thierry Bonfils 1^{er} Adjoint
Marielle Ballay 2^{ème} Adjoint
Roger Coppi 3^{ème} Adjoint
Olivier Gazeaux
Thierry Dayt
Thierry Humbert
Yvelyne Bernardin
Christophe Dessenne
Anthony Fierobe
Benoît Balland
Annik Quellec
Joël Trutt

Absents excusés :

- Claude Pessonneaux, pouvoir à Thierry Bonfils
- Philippe Coulon, pouvoir à Joël Trutt

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10/12/2014

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Délégation du Conseil Municipal au Maire

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales urgentes ou simples.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer ces compétences au Maire.

3. Périscolaire : offre de service supplémentaire

Certains parents qui n'inscrivent pas leurs enfants aux TAP ont néanmoins formulé le désir de les inscrire ponctuellement au périscolaire (dès 15h45 jusqu'après 16h30). Ce service sera disponible dans la limite des places disponibles (priorité est donnée aux enfants régulièrement inscrits aux TAP) et au tarif habituel du périscolaire.

Les familles qui souhaitent recourir à ce service s'adresseront directement au directeur du périscolaire, à l'inverse des inscriptions TAP qui restent gérées par la mairie.

4. Restauration du mercredi midi

Une évaluation a été effectuée après un trimestre de fonctionnement : pendant les quatre premiers mois, seules 5 à 8 familles ont utilisé la restauration le mercredi midi, soit un nombre inférieur à celui attendu au vu du sondage réalisé en mai dernier. Depuis janvier, la fréquentation s'est encore réduite : un seul enfant fréquentait la cantine.

Un courrier a aussitôt été adressé aux parents pour apprécier d'éventuels besoins : aucune réponse ne nous est parvenue.

Le Conseil Municipal délibère en faveur de la suppression du service du mercredi midi : accueil et restauration. Toutefois, un accueil sera provisoirement maintenu les mercredis 11 et 18 mars à midi, et supprimé au-delà de cette date. L'accueil du mercredi matin continuera à fonctionner normalement.

5. Signature de la convention avec Léo Lagrange

La convention passée entre la commune et l'Association Léo Lagrange concernant l'accueil périscolaire arrive à son terme. Il est donc nécessaire de la renouveler. Le devis établi évalue la participation de la commune à 20 000.00 € pour l'année 2015.

Après lecture de ladite convention, le Conseil municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer ce document.

Il est toutefois rappelé que la commune ne participe pas financièrement aux séjours en centre aéré pendant les petites vacances et durant le mois de juillet si ceux-ci se déroulent dans un centre hors d'Etouvans.

6. Achat d'ordinateurs

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7. Désignation ACFI

L'ACFI est l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

Sa mission est de

- o contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité pour le personnel de la collectivité ;
- o proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- o proposer à l'autorité territoriale, en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires :
- o donner un avis sur les règlements, les consignes ou tout autre document que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité ;
- o assister avec voix consultative aux réunions du Comité Technique qui sont consacrées aux problèmes de santé et de sécurité ;
- o intervenir, conformément à l'article 5-2 du décret n° 85-603 modifié, en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le Comité Technique dans la résolution d'un danger grave et imminent.

Le Centre de Gestion propose aux petites communes de signer une convention pour la désignation d'un ACFI.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention.

8. Vote des subventions aux associations

Le Conseil municipal vote ces subventions :

0	ACCA (chasse)	250.00€
0	Chorale	350.00 €
0	Clique	250.00 €
0	Les Intrépides	350.00 €
0	MédiaLire	350.00 €
0	Comité de jumelage (14 juillet)	500.00€
0	ASCE	2 305.00 €
0	Les Intrépides (classe natation)	2 200.00 €

Le Conseil Municipal finance une seule classe de natation (CM1-CM2) tous les deux ans, si une autre classe souhaite profiter de ce stage, la commune ne participera pas financièrement.

<u>INFORMATIONS</u>

Elections départementales

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

Travaux sur la départementale RD257

Il est rappelé aux riverains des rues de Dampierre, de la Libération et des Grands Champs que d'importants travaux d'aménagement de la départementale seront réalisés prochainement. Si des propriétaires riverains envisagent de raccorder aux réseaux gaz, eau ou assainissement des parcelles non encore viabilisées, il leur est demandé de le faire rapidement. En effet lorsque les travaux de réfection des voiries seront terminés, aucune dérogation pour la réalisation de travaux de raccordement ne sera accordée pendant 5 ans.

Bois

Une cinquantaine de stères de bois est encore disponible. Les personnes intéressées peuvent contacter la Mairie.

Recensement militaire

QUI?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT?

Rendez vous à la mairie muni des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

ASCE

L'ASCE organise le 3ème salon des collectionneurs : les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2015

L'ASCE souhaite faire participer le maximum de collectionneurs d'Etouvans à ce salon. Donc, si vous êtes collectionneur et que vous souhaitez exposer votre ou vos collections, contacter avant le 15 mars :

Claude Generet

09 64 16 40 27

E-mail: claude.generet@orange.fr

"A tous vents"

La chorale organise un repas franc comtois le dimanche 15 mars 2015 à 12h avec animation musicale

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à :

Renée Blanc Normand

03 81 97 64 81

Danielle Bonnot

03 81 93 64 80

Les commissions

Commission Information Communication:

- ✓ Relecture du compte rendu.
- ✓ Etude et propositions pour l'optimisation des coûts de téléphonie, internet, ordinateurs, photocopieurs

Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :

- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur CORDIER Gilles, 17b rue de Dampierre pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande du permis de construire de Monsieur MAHDJOUB Anthony, 8 rue Sur Montfort pour un garage : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande du permis de construire de Mesdames VUILLEZ Elisabeth et LACOTE Véronique, rue des grands-champs pour une maison : avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable de GUEDON Corinne, 11 la Raydans pour un crépi de façade : avis favorable

Commission BOIS

Un courrier a été envoyé à l'ONF auprès du garde. Depuis le départ de Mr Banyuls, aucun rendez vous avec le garde n'a été organisé.

Commission Voirie

Continuité de l'étude pour la sécurisation de la RD257

Commission Ecole-Loisirs Jeunesse Association

Une réflexion est engagée pour mettre en place une fête du village. De premiers contacts ont été établis.

QUESTIONS - REMARQUES - SUGGESTIONS		
A remettre en Mairie daté et SIGNE		
Nom		
lomPrénom		

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est possible également de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse mairie.etouvans@wanadoo.fr
- directement à la mairie